



2019-03-030-PM

nomenclature: 9.1.3



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MARS 2019

OBJET : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION – ADAVEM

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mars, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. HERVELIN, Mme BAULON, M. GONZALES, M. LAPEBIE, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, M. LECERF, Mme MOUNIER, Mme PICAT, M. COUTIER, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, Mme BISBAU, M. SAUBIETTE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. AJA, Mme MONTAUCET, M. ROBLES, Mme FAURE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

Mme NOGARO	procuration à	Mme BAULON
Mme CORRIHONS	procuration à	M. DUBERT
M. GARANS	procuration à	M. GONZALES
M. SALLABERRY	procuration à	M. PERRET
Mme CAMBRONERO	procuration à	Mme PICAT

ABSENTS EXCUSÉS

M. CLAVERIE

ABSENTS :

M. POULAERT, Mme DELAVENNE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. DUBERT

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 30

**2019-03-030-PM - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION : ADAVEM**

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la sécurité routière, il est pertinent de développer des peines alternatives, a fortiori lorsque celles-ci orientent les contrevenants vers des actions de bénévolat.

C'est pourquoi l'ADAVEM propose de mettre à disposition de la Ville 6 personnes volontaires à un « stage de participation citoyenne » (intitulé SPC) dans le cadre de classements sous condition, pour participer à l'animation du point de sensibilisation aux conduites à risques pendant les fêtes locales 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant que dans le cadre de l'organisation des fêtes locales du 29 mai au 2 juin 2019 et de l'animation des points repos, la Ville de TARNOS doit faire appel à des personnes pour le bon fonctionnement de ces activités,

Considérant le projet de convention,

DELIBERE

APPROUVE la convention conclue avec l'association « ADAVEM » pour la mise à disposition de personnes volontaires à un « stage de participation citoyenne » (intitulé SPC).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention

DIT que cette intervention sera faite à titre gratuit.

Vote: 30

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
Pour extrait certifié conforme
Tarnos, le 28 mars 2019
Le Maire

